

# **PRÉAVIS N° 247**

## **AU CONSEIL COMMUNAL**

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 136'109.- pour le remplacement et l'achat de deux véhicules utilitaires et d'une machine d'entretien en 2016.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **I. Introduction**

---

Par le présent préavis la Municipalité demande au Conseil communal le crédit nécessaire au remplacement et à l'acquisition de l'ensemble des véhicules et machines nécessaires au fonctionnement des différents services concernés pour l'année 2016.

Depuis six ans, l'achat de véhicules fait l'objet d'une démarche coordonnée qui inclut, dans un même préavis, le renouvellement de tous les véhicules, ainsi que l'achat de nouveaux véhicules de moins de CHF 100'000.-. Par contre, l'acquisition de véhicules de plus de CHF 100'000.-, en particulier les véhicules lourds, fait l'objet de préavis spécifiques.

Les critères d'adjudication et leur pondération sont harmonisés et les dispositions de la directive municipale pour des achats responsables ont été intégrées. Ainsi, des critères sociaux et environnementaux sont pris en considération, en plus des critères économiques.

Les critères d'adjudication et leurs pondérations sont les suivants :

Pour les véhicules utilitaires motorisés qui ne disposent pas d'une Etiquette-Energie:

- Prix : 50% ;
- Adéquation aux besoins du service : 35% ;
- Consommation de carburant : 5% ;
- Emissions sonores inférieures à la valeur limite selon la catégorie du véhicule en dB(A) : 5% ;
- Engagements sociaux et environnementaux du fournisseur (selon le questionnaire) : 5%.

De plus, trois exigences environnementales (carburant alternatif à l'essence, norme Euro 5 (6 de préférence), filtre à particules et catalyseur pour diesel) sont considérées comme exclusives sous réserve que des véhicules répondant aux besoins des services existent sur le marché.

Dans le chapitre suivant, chaque véhicule choisi fait l'objet d'une brève description.

## 2. Description du projet

### 2.1 Service de la culture – Achat d'un véhicule utilitaire

<b>Type de véhicule</b>	Véhicule utilitaire	
<b>Prix TTC</b>	CHF 34'500.-	50%
<b>Justification du besoin</b>		
<p>Le Service de la Culture, dont les différents secteurs sont répartis sur huit sites différents, effectue chaque semaine des transports d'objets d'un lieu à l'autre. De plus, lors de dons, de prêts ou d'acquisitions d'objets de collection, il arrive que des collaborateurs du Service doivent se rendre dans d'autres villes de Suisse pour les récupérer.</p> <p>Contrairement à d'autres services communaux, le Service de la Culture ne dispose pas de son propre véhicule utilitaire. Tous les transports ont, jusqu'à ce jour, été effectués soit au moyen d'un véhicule Mobility, soit au moyen d'un véhicule privé, soit en empruntant un véhicule utilitaire, type fourgon, à d'autres services de la Ville. A cela s'ajoute par ailleurs le recours à des transporteurs, lorsque les solutions précédentes ne sont pas envisageables.</p> <p>Les deux premières solutions (Mobility &amp; véhicules privés) engendrent de nombreux frais et ne répondent que partiellement au besoin du Service, sachant que les volumes à transporter dépassent souvent les capacités en m<sup>3</sup> des véhicules de tourisme standards. De plus, ceux-ci sont parfois abîmés lors de transports d'objets contendants ou volumineux. La troisième solution (emprunt de véhicules utilitaires d'autres services de la Ville) est contraignante à la fois pour le Service de la Culture et pour le Service prêteur (en termes de planification/disponibilité). Le recours à des transporteurs externes, pour des transports d'œuvres et de vitrines, occasionne des frais élevés.</p> <p>Pour toutes les raisons invoquées ci-dessus et par la typologie des déplacements et le total des kilomètres parcourus (soit 6'000 km en moyenne par an), la variante prêt et location devient difficile à gérer pour les collaborateurs du Service de la culture.</p>		
<b>Adéquation du véhicule choisi au besoin</b>		
<p>Le véhicule choisi est une camionnette de moins de 3.5t dont les dimensions et caractéristiques découlent des besoins de transports de matériel du service. Son volume de chargement rend possible le transport d'un matériel relativement volumineux liés aux musées, avec une porte latérale pour faciliter le déchargement. Les hauteurs et profondeurs de la camionnette ont été choisies afin de correspondre aux typologies de chargement du service. Sa dimension a également été étudiée en fonction de l'accès et du parage aux différents sites du Service de la culture.</p>		
<b>Exigences environnementales</b>		
Utilisation d'une filière alternative à l'essence (gaz, diesel avec filtre à particules, électricité, hybride)	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Diesel		
Norme Euro 5 exigée, préférer Euro 6 si modèle y répond déjà	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/>
Euro 5		
Filtre à particules et catalyseur DeNOx pour les moteurs diesel	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

**NYON · PRÉAVIS N° 247 AU CONSEIL COMMUNAL**

<b>Préférence environnementale</b>		5%
Emissions sonores inférieures à 71 dB(A)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Les émissions sonores s'élèvent à 73 dB(A). Le véhicule est conforme à la norme légale, qui exige une valeur limite de 78 dB (A) pour les véhicules utilitaires, mais pas aux critères communaux.		
Consommation du véhicule	Note obtenue lors de l'évaluation : 5/5	5%
7.4l/100 km		
<b>Engagement social et environnemental du fournisseur</b>		5%
Le fournisseur prend des mesures pour la santé et la sécurité au travail, forme des apprentis, accueille des personnes en réinsertion et encourage la formation continue. Il participe à la vie locale en soutenant des associations. Il prend des mesures pour un usage rationnel de l'énergie. Il prend des mesures pour limiter les risques d'atteinte à l'environnement et intègre des critères environnementaux dans ses achats.		

**2.2 Service des sports, manifestations et maintenance – Renouvellement d'un véhicule utilitaire**

<b>Type de véhicule</b>	Véhicule utilitaire avec plateforme élévatrice	
<b>Prix TTC</b>	CHF 41'609.-	50%
<b>Justification du besoin</b>		
<p>L'Office de la maintenance souhaite remplacer le véhicule utilitaire Citroën Jumper, déjà passé au préavis 187/2014, et refusé par le Conseil pour un renouvellement en 2015. Ce fourgon, immatriculé en 2005, et cumulant 50'663 km, a dû être déséquipé de son système de propulsion au gaz en 2013. Le module gaz ne fonctionnant plus, ce véhicule ne roule plus qu'à l'essence. Suite au refus de renouvellement en 2015, une homologation à l'essence a dû être effectuée.</p> <p>L'année de renouvellement de cette camionnette devrait être 2017. En 2015, ce véhicule a dû subir une évaluation du garagiste lequel a relevé la nécessité d'agir sur différents points techniques. Des surcoûts d'entretien ont été estimés à plus de CHF 7'000.-. Le Service a effectué les réparations d'urgence permettant de maintenir le véhicule en état jusqu'à la fin de l'année.</p> <p>A la rentrée 2016, puis 2017, les écoles de Marens, puis du Couchant et du Reposoir seront mises en fonction. Dès 2016, les besoins en transport vont augmenter en termes de logistique interne, en raison de sites supplémentaires à fournir. Le nombre de manifestations sportives et dans les autres domaines, organisées par la Ville, augmentent également, nécessitant progressivement des moyens de transport plus adaptés. Le Citroën Jumper, avec un volume utile restreint, ne permet plus de répondre aux nouveaux besoins logistiques.</p> <p>De plus, le modèle actuel se révèle de moins en moins fonctionnel et cause des problèmes ergonomiques pour ses utilisateurs. Avec un seuil de chargement trop haut et sans possibilité de mise à niveau avec une plateforme, le véhicule actuel nécessite une manutention humaine sans moyens auxiliaires qui agit sur les problèmes physique des collaborateurs astreints aux tâches logistiques quotidiennes.</p>		

## NYON · PRÉAVIS N° 247 AU CONSEIL COMMUNAL

<b>Adéquation du véhicule choisi au besoin</b>		35%
Le véhicule choisi est équipé d'une plateforme élévatrice nécessaire à la manutention quotidienne du matériel à destination des différents sites scolaires ou de l'organisation de manifestations internes (transports de produits, matériaux, mobilier, machines d'entretien, etc.). Il possède un volume de chargement deux fois plus important que le véhicule à remplacer, plus adapté aux besoins actuels et futurs.		
<b>Exigences environnementales</b>		
Utilisation d'une filière alternative à l'essence (gaz, diesel avec filtre à particules, électricité, hybride)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Diesel		
Norme Euro 5 exigée, préférer Euro 6 si le modèle y répond déjà	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Euro 5		
Filtre à particules et catalyseur DeNOx pour les moteurs diesel	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non concerné <input type="checkbox"/>	
<b>Préférence environnementale</b>		5%
Emissions sonores inférieures à 71 dB(A)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
Les émissions sonores s'élèvent à 77 dB(A). Le véhicule est conforme à la norme légale, qui exige une valeur limite de 78 dB (A) pour les véhicules utilitaires, mais pas aux critères communaux.		
Consommation du véhicule	Note obtenue lors de l'évaluation : 5/5	5 %
<b>Engagement social et environnemental du fournisseur</b>		5%
Le fournisseur prend des mesures pour la santé et la sécurité au travail, forme des apprentis, accueille des personnes en réinsertion. Il participe à la vie locale en soutenant des associations. Il prend des mesures pour limiter les risques d'atteinte à l'environnement et intègre des critères environnementaux dans ses achats.		

### 2.3 Service des espaces verts et forêts – Achat d'une machine d'entretien

<b>Type de véhicule</b>	Machine tractée
<b>Prix TTC</b>	CHF 60'000.-
<b>Justification du besoin</b>	
<p>Le Service des espaces verts et forêts profitent de ce préavis commun afin de demander les crédits nécessaires à l'acquisition d'une machine tractée verti-drain. Ce verti-drain, machine composée d'une multitude de pointes favorisant la pousse des racines en profondeur, sert principalement à l'entretien des terrains sportifs. Le fait de perforer les terrains de nombreuses fois dans l'année évite un compactage de la surface, permet au sol de s'aérer et aux racines de descendre profondément, de manière à bien ancrer le gazon.</p> <p>Pour des raisons budgétaires, cette machine était passée 1 fois tous les 2 ans par terrain. Cependant, depuis quelques années, la cadence a augmenté (depuis la reprise du centre sportif par l'UEFA, et selon leurs exigences) et le Service des espaces verts et forêts commande le passage de cette machine au minimum entre 1 et 3 fois l'an par terrain. Actuellement ce travail est privatisé, limitant fortement les périodes d'intervention (météo et disponibilité de la machine). À partir de l'année prochaine, ce sont 3 ou 4 passages annuels (voire plus) que le Service devra faire effectuer sur les terrains du centre sportif de Colovray, ceci pour répondre à l'occupation du stade et aux nouvelles exigences de qualité de l'UEFA. Pour le Service, il est essentiel de pouvoir adapter leur réactivité à l'évolution de l'entretien de ces terrains. Le coût du service privatisé s'élève entre CHF 40'000 et 50'000.- par an, entièrement refacturé à l'UEFA.</p>	

En cas d'acquisition de cette machine, la facturation du travail par le Service des espaces verts et forêts sera également effectuée auprès de l'UEFA, permettant un amortissement de cette machine sur 4 ans.

A noter que depuis 2010, la Ville a accordé un droit de superficie d'une durée de 49 ans sur les terrains à l'UEFA et confié la gestion du complexe entièrement à la charge de cette institution. Dans la convention y relative, il est prévu que la Ville, par le biais du Service des espaces verts et forêts, entretienne ces terrains sur la base d'un contrat renouvelable tous les 5 ans, le contrat actuel couvrant la période allant de 2015 à 2020.

**Adéquation de la machine choisie au besoin**

Cette machine étant très spécifique, il n'est pas possible de faire une comparaison entre plusieurs modèles. Un seul fournisseur existe au niveau Suisse. C'est une machine non motorisée, qui peut être attelée aux différents tracteurs du Service.

**3. Incidences financières**

Service	Véhicule	Coût TTC
Service de la culture	Véhicule utilitaire	CHF 34'500.-
Services des sports, manifestations et maintenance	Véhicule utilitaire	CHF 41'609.-
Service des espaces verts et forêts	Machine d'entretien	CHF 60'000.-
<b>Demande de crédit totale</b>		<b>CHF 136'109.-</b>

**4. Aspects du développement durable**

**4.1. Dimension économique**

Les véhicules proposés ont tous fait l'objet d'une analyse des besoins de la part des services concernés. S'agissant du renouvellement, l'Office de la maintenance a cherché un véhicule correspondant à ses besoins actuels et futurs. Le remplacement de la camionnette aurait dû avoir lieu en 2017, en respectant les 12 ans de durée de renouvellement. En 2015, de nombreux frais d'entretien et de réparation inattendus sont apparus, d'un montant de CHF 7'000.-. Pour l'instant l'Office de la maintenance a procédé aux réparations les plus urgentes pour un montant de CHF 2'800.-. Pour ces raisons, il semble opportun de changer ce véhicule en fin de vie une année avant le délai limite.

Pour l'acquisition du véhicule utilitaire, les solutions utilisées jusqu'à présent ne satisfont plus les multiples usagers du Service de la culture. Sur la durée de vie de 12 ans fixée pour un tel véhicule, l'acquisition se révèle économiquement équivalent. Du fait d'un usage quotidien de ces véhicules, une location n'est pas ou plus envisageable par les services.

Pour la machine tractée verti-drain du Service des espaces verts et forêts, le choix d'acquérir ce véhicule permettra un amortissement rapide, d'autant plus que le service dorénavant effectué par le service et non plus privatisé générera des recettes facturées à l'UEFA.

## **4.2. Dimension sociale**

L'ensemble des garages ont répondu au questionnaire relatif à leurs engagements sociaux et se sont ainsi engagés à respecter au minimum les conditions sociales de travail en vigueur en Suisse. Ils forment des apprentis, encouragent la formation continue et accueillent des personnes en réinsertion. Ces fournisseurs soutiennent les associations locales et régionales.

Si le questionnaire adressé aux fournisseurs permet de mieux connaître leurs engagements sociaux et de les sensibiliser à l'importance de ces questions, il n'est, par contre, toujours pas possible aujourd'hui d'évaluer les conditions sociales de production des véhicules. Cette production consiste en l'assemblage de centaines de pièces provenant de dizaines de fournisseurs dans le monde. Les conditions de production de chacune de ces pièces restent peu transparentes, ce d'autant qu'aucun label n'existe dans ce domaine pour guider les choix.

## **4.3. Dimension environnementale**

L'intégration d'exigences environnementales minimum continue d'orienter le choix vers les véhicules les plus performants du marché concernant la consommation de carburant et les émissions polluantes. Pour les deux véhicules utilitaires, les besoins spécifiques en termes de volume de chargement et de charge utile limitaient les types de motorisations à des véhicules diesel.

Selon le même constat que ces dernières années, les objectifs fixés touchant aux émissions sonores des véhicules restent plus difficiles à atteindre. Tous les véhicules respectent la norme légale suisse.

En ce qui concerne les engagements environnementaux des fournisseurs, tous ont rempli le questionnaire qui leur a été envoyé et prennent des dispositions visant à protéger l'environnement.

## **5. Conclusion**

---

Depuis 2011, la Municipalité poursuit chaque année dans la même direction en présentant un seul préavis qui regroupe l'ensemble des besoins des services.

L'intégration de critères sociaux, et surtout environnementaux, permet d'améliorer progressivement la qualité écologique du parc automobile communal, même si l'exercice n'est pas toujours aisé.

Pour les prochaines années, il s'agira de suivre l'évolution des normes et du marché de sorte à adapter les exigences afin de continuer à acquérir les véhicules les plus performants à des coûts raisonnables.

## NYON · PRÉAVIS N° 247 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Nyon

**vu** le préavis N° 247 concernant l'achat de véhicules pour l'année 2016,

**ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF136'109.-, pour le renouvellement et l'achat de deux véhicules utilitaires et d'une machine tractée en 2016 ;
2. Ce montant sera porté aux comptes suivants :
  - CHF 60'000.- au compte N° 9143.20 – *Dépense du patrimoine administratif*, pour l'acquisition d'une machine tractée au Service des espaces verts et forêts, dépense amortissable en 20 ans ;
  - CHF 76'109.- au compte N° 9143.20– *Dépense du patrimoine administratif*, pour le renouvellement d'un véhicule utilitaire au Service des sports, manifestations et maintenance, et pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire au Service de la culture, dépense amortissable en 5 ans.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 novembre 2015 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

## Annexe

---

- Tableau d'investissement

### 1<sup>ère</sup> séance de la commission

Municipal délégué	M. Daniel Rossellat, Syndic
Date	7 janvier 2016, 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 2



## Annexe I

FICHE D'INVESTISSEMENT										
<b>PREAVIS No.</b>	<b>247 / 2015</b>	<b>Demande d'un crédit d'investissement de CHF 136'109.- pour le remplacement et l'achat de véhicules utilitaires et d'une machine d'entretien en 2016</b>					<b>Date: Nyon le</b>	<b>11.11.2015</b>		
<b>Situation des préavis au 11.11.2015</b>		<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>			
Total des préavis votés par le Conseil communal		6'905'181	12'753'520	29'025'473	50'449'964	23'536'763	140'743'407			
<b>Situation des emprunts au 11.11.2015</b>		<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Cautionnements et garanties</b>		
Plafond d'emprunt selon préavis No. 27 adopté le 12.12.2011					225'000'000	225'000'000	225'000'000	Plafond (préavis No.27)		24'200'000
Emprunts au 1er janvier		140'793'357	137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	Engagé		-11'915'799
Evolution des emprunts durant la période +/-		-2'826'757	-15'083'330	5'000'000	14'914'235	13'909'152	11'411'731	Caution demandée		0
Emprunts fin période/date du jour		137'966'600	122'883'270	127'883'270	142'797'505	156'706'657	168'118'388	Disponible		12'284'201
<b>Dépenses et recettes d'investissement</b>		<b>Estimation des dépenses d'investissements nets</b>						<b>Estimation amort. + entretien</b>		
	<b>CHF TTC/HT</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Durée ans</b>	<b>Montant Amortiss.</b>	<b>Entretien annuel</b>
<b>Descriptif/Libellé</b>										
Achat de deux véhicules utilitaires	76'109	0	76'109	0	0	0	76'109	5	15'222	
Achat d'une machine tractée	60'000	0	60'000	0	0	0	60'000	20	3'000	
<b>Total de l'investissement</b>	<b>136'109</b>	<b>0</b>	<b>136'109</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>136'109</b>		18'222	
<b>Financement du préavis</b>										
<b>Budget de fonctionnement:</b>										
Trésorerie courante										
<b>Investissement:</b>										
Trésorerie/Emprunts dont		136'109								
<b>Estimation des coûts d'exploitation</b>		<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>			
<b>Libellé / années</b>										
<b>Coût total d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>2'722</b>	<b>20'944</b>	<b>20'580</b>	<b>20'215</b>	<b>19'851</b>			
Intérêts en %	2.00%	0	2'722	2'722	2'358	1'993	1'629			
Amortissements		0	0	18'222	18'222	18'222	18'222			
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0			
Personnel supp. en EPT		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			
<b>Economies / Recettes</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
Recettes		0	0	0	0	0	0			
<b>Coûts nets d'exploitation</b>		<b>0</b>	<b>2'722</b>	<b>20'944</b>	<b>20'580</b>	<b>20'215</b>	<b>19'851</b>			